WORLD TRADE CENTRE®
WINNIPEG

Serving all of Manitoba
Au service de tous les Manitobains

GUIDE POUR LES PERSONNES QUI SOUHAITENT CRÉER LEUR PROPRE ENTREPRISE AU MB

GUIDE

MISE À JOUR: Juillet 2020

Veuillez noter que certains liens ne sont offerts qu'en anglais.

Par où commencer? Voilà l'une des questions les plus fréquemment posées par ceux qui veulent se lancer en affaires. World Trade Centre Winnipeg offrent de l'information, des séminaires et des ressources pouvant vous aider à créer et à développer votre entreprise. Pour faire une demande d'information personnalisée, cliquez ici.

World Trade Centre Winnipeg
219, boulevard Provencher, 3e étage
Winnipeg (Manitoba) R2H 0G4
Téléphone : 204.253.4888 | Sans frais : 1.800.665.2019
Courriel : info@wtcwinnipeg.com

BIEN PLANIFIER

Évaluer son idée

Pourrez-vous faire des profits avec cette entreprise? Y a-t-il un marché pour votre produit/service?

Étude de marché

Réalisez des études sur le marché, l'industrie et la concurrence.

Le WTC Winnipeg offre aussi une demande d'étude de marché secondaire gratuite annuellement pour les résidents du Manitoba. Ceci comprend des recherches sur mesure pour votre entreprise par démographie, lieux géographiques, marchés, tendances ainsi que des études comparatives. Si ceci vous intéresse, veuillez soumettre votre demande d'étude de marché secondaire en ligne en cliquant ici.

Développer un plan d'affaires

Votre plan d'affaires vous aidera à déterminer les coûts de démarrage de l'entreprise, déterminer qui seront vos clients, comprendre votre potentiel commercial, déterminer des stratégies à employer pour faire la promotion de votre entreprise et effectuer des projections financières. Afin d'avoir accès au financement, un plan d'affaires est généralement exigé.

Modèles de plans d'affaires

Des modèles de plans d'affaires sont accessibles en ligne, sur le site Web de Futurpreneur, et auprès de votre institution financière.

Exemples de plans d'affaires:

- World Trade Centre Winnipeg Business Plan Template request (disponible en anglais seulement)
- Bplans.com
- Futurpreneur Canada
- Rédiger son plan d'affaires (CBN)

Financer son entreprise

Comment planifiez-vous financer votre entreprise? En amont de l'argent que vous investirez vous-même, un financement supplémentaire pourrait vous être fourni sous forme de prêts commerciaux ou dans le cadre d'autres programmes financiers.

Consultez le lien suivant du site Web du Réseau Entreprises Canada pour les programmes et les services fédéraux et provinciaux pour le Manitoba, filtrés par objectifs.

Choisir une structure d'entreprise

Il est important de faire la distinction entre une entreprise à propriétaire unique, une société en nom collectif et une corporation.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada : Entreprise à propriétaire unique, société en nom collectif, société par actions ou coopérative?

Renforcer ses compétences en affaires

Divers ateliers et séminaires-vous sont proposés :

- World Trade Centre Winnipeg | Séminaires de formation
- World Trade Centre Winnipeg | Gamme de vidéos de formation gratuites
- World Trade Centre Winnipeg | Outils en ligne pour les entrepreneurs
- Agence du revenu du Canada : ARC | Vidéos et webinaires enregistrés pour les entreprises

PREMIÈRES ÉTAPES

Enregistrer un nom commercial

Si vous décidez de mener vos activités **sous une appellation autre que votre propre nom**, vous devez enregistrer cette appellation auprès de l'Office des compagnies. Les propriétaires uniques qui exercent leurs activités sous leur propre nom (p. ex., Marie Lamarre qui gère l'entreprise « Plomberie Lamarre ») n'ont pas besoin de s'enregistrer.

- **Remarque** : Le propriétaire unique se doit d'afficher un écriteau à son lieu d'affaires, sur lequel son nom complet doit figurer. Les sociétés en nom collectif et les corporations doivent toutes être enregistrées auprès de l'Office des compagnies.

Première étape : réserver un nom commercial

- Soumettez une demande de réservation de nom en ligne ou en personne.

Deuxième étape : enregistrer l'entreprise

- Enregistrez l'entreprise avec la structure que vous avez choisi et le nom commercial approuvé.

Une fois que l'entreprise est enregistrée, l'Office des compagnies vous attribuera un numéro d'entreprise à neuf chiffres.

Contact : Office des compagnies
405, rue Broadway
Bureau 1010
Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6
Téléphone : 204.945.2500 | Sans frais : 1.888.246.8353 (au Manitoba)

Ouvrir un compte bancaire commercial

Visitez votre institution financière pour ouvrir un compte bancaire commercial. Vous devrez fournir votre numéro d'entreprise, une copie des documents d'enregistrement de l'entreprise et le contrat de société, s'il y a lieu.

Enregistrer un nom de domaine (URL)

Songez à réserver un nom de domaine pour votre entreprise dans le but de créer votre site Web et d'obtenir une adresse de courriel personnalisée. Consultez le site de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet à l'adresse acei.ca pour voir si votre nom de site **.ca** est disponible.

Soumettre une demande de licence d'exploitation d'entreprise

Communiquez avec le bureau municipal de votre localité pour déterminer si vous avez besoin d'une licence d'exploitation.

PerLE (Renseignements sur les permis et les licences d'entreprises au Manitoba - en ligne)

Contact : Ville de Winnipeg, direction des licences
395, rue Main
Winnipeg (Manitoba) R3C 4X3
Téléphone : 311

Soumettre une demande de permis d'utilisation du bâtiment

Communiquez avec un représentant de la Ville de Winnipeg pour déterminer si vous avez besoin d'un permis d'utilisation du domicile ou du bâtiment.

- Home Based Business (Anglais seulement)
- Guidelines Building Occupancy Permit (Anglais seulement)

Contact : Ville de Winnipeg, direction des permis (centre multiservice)
30, rue Fort
Bureau 31
Winnipeg (Manitoba) R3C 4X3
Téléphone : 204.986.5410 ou 311

Si vous êtes à l'extérieur de la ville de Winnipeg, communiquez avec la municipalité de votre région.

PerLE (Renseignements sur les permis et les licences d'entreprises au Manitoba - en ligne)

Soumettre une demande de licence de démarcheur

Si vous avez l'intention de vendre des produits ou des services à domicile ou de faire de la publicité au moyen de cartes de visite, de prospectus, d'un véhicule, etc., il se peut que vous ayez besoin d'une licence de démarcheur provinciale. Au Manitoba, vous devez faire une demande en tant que fabricant, rénovateur ou bricoleur domestique travaillant avec la literie et d'autres articles rembourrés.

Contact : Division de la protection du consommateur
Winnipeg : 204.945.3744 | Sans frais : 1.866.626.4862

S'inscrire aux régimes de taxes

- TVD OU TVP – La taxe de vente au détail (TVD ou TVP) est appliquée à la vente ou à la location au détail de la majorité des produits et de certains services au Manitoba.

  Contact : Finances Manitoba, division des taxes
  Winnipeg : 204.945.5603 | Sans frais : 1.800.782.0318

- TPS – La taxe sur les produits et services (TPS) s'applique à la majorité des produits et services au Canada.

  Contact : Agence du revenu du Canada
  Sans frais : 1.800.959.7775

- TAXES PROFESSIONNELLES : Communiquez avec un représentant de la municipalité où vous avez l'intention d'ouvrir votre entreprise.

- IMPÔT SUR LE CAPITAL DES CORPORATIONS : Communiquez avec Finances Manitoba.
- PROPRIÉTAIRE UNIQUE : En tant que propriétaire unique, il se peut que vous deviez payer votre impôt par acomptes provisionnels. De plus, il vous faudra peut-être verser des acomptes provisionnels pour vos cotisations personnelles au Régime de pensions du Canada (RPC). Pour en apprendre davantage, consultez la page Le paiement de votre impôt par acomptes provisionnels.

Tenir des registres commerciaux

La loi demande que vous consigniez l'ensemble de vos transactions pour détailler vos revenus et dépenses. Des documents fiscaux doivent être tenus pour l'année courante ainsi que pour les six années précédentes. La période de rétention peut être différente pour d'autres documents. Pour en apprendre davantage, nous vous conseillons de consulter un comptable, un avocat, un professionnel des ressources humaines, un professionnel de l'industrie ou un représentant d'ARMA International.

Registres commerciaux et livres de paye : Tenue de registres comptables
Dossiers du personnel : Tenue des dossiers, talons de chèque de paye et salaires versés

Assurances

En plus d'assurer votre propriété et les actifs de votre entreprise, il faut également songer aux autres types d'assurances : responsabilité, invalidité, pertes d'exploitation, erreurs et omissions, stocks, cautionnement.

Ouvrir un compte d'importations-exportations

Si vous avez l'intention d'importer ou d'exporter des marchandises commerciales, vous devrez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada pour ouvrir un compte d'importations-exportations qui sera lié à votre numéro d'entreprise. Plusieurs facteurs doivent être pris en considération pour l'importation ou l'exportation de produits, dont les contrôles à l'importation et à l'exportation, les exigences relatives à l'emballage et à l'étiquetage ainsi que les traités commerciaux internationaux.

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

- Guide, étape par étape, sur l'importation de marchandises commerciales au Canada
- Guide, étape par étape, sur l'exportation de marchandises commerciales du Canada
- Sans frais : 1.800.461.9999 (au Canada)

World Trade Centre Winnipeg : 204.253.4888 | Sans frais: 1.800.665.2019 info@wtcwinnipeg.com

CONNAÎTRE SON INDUSTRIE

Connaître les lois et les règlements qui s'appliquent à son industrie

Déterminez quelle division de l'administration municipale ou quel ministère provincial ou fédéral régit votre industrie.

Se joindre à des associations locales

Songez à vous joindre à une chambre de commerce ou à une association industrielle pour créer des liens avec d'autres propriétaires d'entreprise et obtenir l'information la plus récente sur l'industrie.

SOUTENIR SES EMPLOYÉS

Se conformer aux normes d'emploi du Manitoba

Soyez au fait des exigences que vous devez respecter en tant qu'employeur en vertu de la *Loi sur les normes d'emploi.*

Contact : Direction des normes d'emploi du Manitoba
Winnipeg : 204.945.3352 | Sans frais : 1.800.821.4307

Remettre les retenues salariales

En tant qu'employeur, vous avez la responsabilité de retenir les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) et à l'assurance-emploi (AE) ainsi que l'impôt sur le salaire, les traitements et autres types de revenu des employés et de verser le tout à l'Agence du revenu du Canada. Ouvrez un compte de retenues salariales en utilisant votre numéro d'entreprise et remettez les retenues sur une base mensuelle.

Contact : Agence du revenu du Canada – Retenues sur la paie
Téléphone : 1.800.959.7775

S'enregistrer auprès de la Commission des accidents du travail du Manitoba

Le système d'indemnisation des accidents du travail consiste en une assurance contre les blessures et l'invalidité pour les travailleurs et les employeurs, payée par les employeurs. En tant qu'employeur, vous devez vous inscrire au système d'indemnisation des accidents du travail dès que vous comptez au moins un employé, que vous versiez ou non des salaires. Les travailleurs autonomes peuvent également obtenir une protection personnelle.

Contact : Commission des accidents du travail du Manitoba
Winnipeg : 204.954.4321 | Sans frais : 1.855.954.4321
Brandon : 204.571.4870 | Sans frais : 1.877.437.4870

Maintenir un lieu de travail sain et sécuritaire

En tant qu'employeur, vous devez maintenir un lieu de travail sain et sécuritaire pour vos employés.
Réseau Entreprises Canada : Embauche et gestion de personnel

Contact : Direction de la sécurité et de l'hygiène du travail
Téléphone : 204.957.SAFE (7233) | Sans frais : 1.855.957.SAFE (7233)
SAUF Manitoba : est un organisme public qui se consacre à la prévention des blessures et maladies liées au travail.

METTRE SUR PIED UNE ÉQUIPE D'EXPERTS

Commis comptable	Répertoire Manta – commis comptables
Comptable	Chartered Professional Accountants Manitoba
Avocat	Société du Barreau du Manitoba
Courtier d'assurance	Insurance Brokers Association of Manitoba
Répertoire manitobain des services de soutien aux entreprises:	Biz Grid

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le World Trade Centre Winnipeg :
204.253.4888 | 1.800.665.2019 | info@wtcwinnipeg.com | wtcwinnipeg.com/fr

Avis au lecteur :
La personne, l'entreprise, la société en nom collectif ou la corporation (ci-après « le client ») reconnaît et comprend que le World Trade Centre Winnipeg ne fait aucune garantie, ni aucune déclaration quant à l'exactitude, la convenance ou l'applicabilité de l'information fournie dans le présent document et ne peut être tenu responsable de l'utilisation de cette information par le client et par toute tierce partie, et que le client est le seul responsable de l'interprétation, de l'utilisation et de l'application de cette information. Le présent guide vise uniquement à fournir de l'information de base. (Remarque : Les renseignements tels que les adresses, les numéros de téléphone et les sites Web peuvent changer sans préavis.)